

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Editions du 16 septembre 2022

(en plus du texte concernant « Perturbation de la circulation »)

Bureau fermé

Le lundi 19 septembre l'administration communale sera fermée en raison du congé du lundi du Jeûne fédéral.

Bureau de vote

Marine Bifrare, Delphine Castella et Alexandra Oppliger formeront le bureau de vote lors du scrutin du dimanche 25 septembre 2022.

Commission des finances

Suite aux postulations qui sont parvenues à l'administration communale jusqu'au 31 août 2022 pour la commission des finances le Conseil municipal a nommé Mme Djénaï Schlub et M. Christian Racheter. L'exécutif remercie ces deux personnes pour l'intérêt manifesté pour prendre une charge publique et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat. Une troisième candidature, déposée durant l'assemblée communale, n'a pas été retenue en regard des compétences en matière de finances communales des deux candidats retenus. Cette commission est encore composée de Messieurs André Vaucher, Serge Rohrer, Richard Habegger, Dave von Kaenel et Adrien Aubry.

Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 3 septembre 2022 au réservoir des Toulères mentionne les résultats suivants. Température : 8.3°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 6. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

PAL

Nous vous rappelons le dépôt public, jusqu'au 21 septembre 2022, du plan d'aménagement local. Le projet de modification du PAL est déposé publiquement à l'administration communale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du guichet. Les pièces « opposables » sont également consultables sur le site Internet de la commune : www.villeret.ch, rubriques "administration | constructions".

Villeret, le 12 septembre 2022

Le Conseil municipal